

## **QUID DE LA PLANTATION D'ESPÈCES POTENTIELLEMENT MALADES ?**



Les espèces sauvages de notre flore et notamment les arbres et arbustes peuvent être 'attaquées' par des virus, bactéries et autres maladies. Si certaines attaques sont locales, d'autres peuvent occasionner des exterminations à grande échelle : graphiose sur les ormes, chalarose sur les frênes, chancre bactérien du marronnier....

Au même titre que la plantation d'espèces adaptées aux conditions météorologiques de demain, de nombreuses discussions portent sur la pertinence de la plantation d'espèces 'malades'. En effet, est-ce pertinent de planter des espèces susceptibles de disparaître au bout de quelques années ?

La réponse n'est pas évidente, et si les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux, quelques éléments sont à prendre en compte :

- Les maladies peuvent être ponctuelles, et certaines espèces peuvent au bout de quelques années créer des anticorps naturellement. C'est le cas de l'aubépine et du feu bactérien, maladie qui semble aujourd'hui limitée, voire en cours de résorption.
- Certaines maladies s'attaqueront de préférence aux vieux arbres, mais impacteront moins les jeunes arbres et arbres recépés : c'est le cas de la graphiose des ormes et de la chalarose du frêne.
- Un environnement sain sera plus à même de contenir et limiter la propagation des maladies. Une haie diversifiée de plusieurs espèces végétales semble ainsi plus résistante qu'une haie monospécifique (c'est-à-dire ne contenant qu'une seule espèce). De plus, si un orme disparaît dans une haie diversifiée, la morphologie de la haie n'en sera pas pour autant modifiée.
- Les cycles d'épidémies fluctuent et la plantation d'espèces considérées comme 'saines' aujourd'hui n'exempte pas de l'émergence d'une maladie nouvelle d'ici quelques années....

### **Conclusion**

**Dans le cadre du projet 'Les Paysages par les Arbres', le CPIE Flandre Maritime recommande de privilégier la plantation d'espèces autochtones et indigènes :** cela contribue à la sauvegarde d'espèces potentiellement « malades » et à la sauvegarde et pérennisation des paysages caractéristiques de nos territoires. **Les espèces et arbres touchés, et en l'occurrence ormes et frênes, peuvent faire l'objet de tailles spécifiques (recépage ou arbres taillés en têtards).** Ces espèces semblent en effet plus résistantes en port arbustif qu'en port arboré.

**La plantation d'espèces non autochtones ou issues d'hybrides ou de souches considérées comme résistantes (comme l'Orme de Lutèce, issu de différentes espèces françaises mais également non européennes) ne constitue pas une solution, rien ne présageant de leur infection d'ici quelques années.**